Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_0059_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 avril 2026

Délibération DB-059-2026

Objet : Approbation du procès verbal du conseil du 12 février 2026

L'an 2026 le 23 avril à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Moniseur jean Marc LABBE.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Stéphanie BILLON, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Sylvie CONAN, Mickaël COSSON, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Bertrand FAURE, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Ronan KERDRAON, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, David TOLLEMER, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Mari COURTAS pouvoir à Abdel BELARBI, Carine MEROT pouvoir à Christian RANNO,

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 70
Nombre de votants : 72

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_0059_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 avril 2026

Délibération DB-059-2026

Rapporteur : Monsieur Stéphane BRIEND

Objet : Approbation du procès verbal du conseil du 12 février 2026

EXPOSE DES MOTIFS

Le procès verbal de la séance du conseil communautaire du 12 février 2026 a été établi et transmis en pièce jointe pour votre approbation.

Le procès-verbal de séance ne constitue pas une mesure de publicité conditionnant l'entrée en vigueur des délibérations dès lors que celles-ci ont été régulièrement publiées ou notifiées et transmises au contrôle de légalité. Ainsi, les élus n'approuvent pas le fond de la transcription mais attestent de l'existence matérielle du procès-verbal. Cette approbation contribue à renforcer l'information du public par la publicité et la transparence des actes pris par les collectivités territoriales.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_0059_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance N°2021-1310 du 7 octobre 2021, entrant en vigueur le 1er juillet 2022, précisant le contenu, les modalités,la publicité et la conservation des procès verbaux.

Considérant les remarques éventuelles des élus présents lors de la séance du conseil d'agglomération du 12 février 2026.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE le procès verbal de la séance du 12 février 2026 du conseil communautaire.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 L.2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 70	Pouvoirs : 2	Total : 72	Exprimés : 38 (Conseillers communautaires présents à l'ancienne mandature et réélus)
Voix Pour : 38	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 34

Saint Brieuc,
le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance

Jean-marc LABBE

Président,

Stéphane BRIEND